

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Subvention à
L'Association ARTELI
- Année 2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT**

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient les émergences citoyennes œuvrant à l'intérêt général qui interviennent plus particulièrement sur le territoire communal à travers la pratique artistique et la sensibilisation à l'art.

L'association ARTELI développe des projets innovants et créatifs, en lien avec les arts plastiques avec comme missions premières de promouvoir l'expression artistique, de fédérer les personnes et de créer du lien entre les structures du territoire. Espace de rencontres et de mixité sociale, l'atelier Arteli souhaite lutter contre les inégalités en favorisant l'accès à la culture pour tous et le « vivre ensemble ».

En 2018, l'association qui compte 217 adhérents dont 189 floiracais, a animé 8 ateliers hebdomadaires suivis par une soixantaine d'enfants à partir de 4 ans, des adolescents et adultes. L'association a développé plusieurs projets spécifiques autour des arts plastiques et loisirs créatifs tels que :

- Des animations sur les Temps d'Activités Périscolaires
- Des ateliers de décorations avec les résidents de la RPA
- Des ateliers dans le cadre d'un projet avec Entraides et Solidarité »
- Des ateliers avec les enfants des écoles en préparation du Carnaval 2019
- Des stages artistiques pendant les vacances scolaires
- Des expositions des réalisations réalisées tout au long de l'année à la M.270
- L'anniversaire d'Arteli, temps festif qui réunit l'ensemble des adhérents

L'association a également participé à des manifestations locales telles que :

- Le Forum de la Petite Enfance
- Le Carnaval de Floirac – réalisation d'un char e partenariat avec la ville, UNIRE, Les Gourmandignes, Le Rocher de Palmer, et les artistes locaux, les écoles maternelles et élémentaires.
- Les 24 heures du jeu
- Octobre rose
- Le téléthon
- Le Forum des associations
- La soirée Halloween

En 2019, au-delà des ateliers hebdomadaires, l'association Arteli prévoit de participer au Carnaval, aux Forum et Festival de la petite enfance, à la réalisation de la Fresque « Les enfants de Mandela ».

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'Association Arteli une subvention de 1 800 € (mille huit cents euros) pour l'année 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association Arteli ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2018 et son budget prévisionnel 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Culture du mercredi 15 mai 2019 ;

Considérant que l'Association Arteli contribue activement à la pratique artistique sur le territoire de Floirac,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le versement des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 1 800 € (mille huit cents euros) de subvention à l'Association Arteli pour 2019.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : **33**
 Pour : **33**
 Contre
Abstention :

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019



Le Maire,